



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ADM64 – CDG64 – FRANCE VICTIMES, EN PRESENCE DU PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

à Pau, le 1 juillet 2022

Ce vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 12h00 à Salies-de-Béarn, l'association des maires et des présidents de communautés des Pyrénées-Atlantiques (ADM64), le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG64) des Pyrénées-Atlantiques, l'Association Citoyenneté-Justice Pays Basque (ACJPB) et l'Association Pyrénéenne d'Aide aux victimes et de Médiation (APAVIM64) ont signé, en présence de M. Eric SPITZ, préfet des Pyrénées-Atlantiques, M. Jérôme BOURRIER, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Bayonne, et le représentant de Mme Cécile GENSAC, Procureure de la République près le tribunal judiciaire de Pau, une convention de partenariat avec France Victimes afin de proposer aux adhérents de l'ADM64 un dispositif spécifique d'accueil et d'écoute (soutien psychologique notamment), clarifier l'accompagnement des élus en amont ou a posteriori d'un dépôt de plainte.

Avec la hausse des incivilités et des agressions envers les élus locaux depuis 2020, l'ADM64 s'est déjà fortement mobilisée en proposant aux élus locaux des formations sur la résolution pacifique des conflits et en créant un observatoire des agressions envers les élus locaux, ce qui permet de mieux recenser ce phénomène grandissant.

Les services de l'État sont aux côtés des élus locaux pour faire face à ces incivilités : interventions de la direction départementale de la sécurité publique en matière de sensibilisation des élus, y compris sur les violences intraconjugales, interventions du groupement de la gendarmerie départementale des Pyrénées-Atlantiques à destination des élus et en partenariat avec l'ADM64 concernant la cybermalveillance, la gestion des incivilités et agressions envers les élus, les dispositifs aux élus #Présentspourlesélus,...

---

#### **Cabinet du préfet**

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79  
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :  
Tel : 06 15 20 31 38  
Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64



Le partenariat, objet de la présente convention, vise à :

- Formaliser les relations entre les parties signataires par la définition des modalités de leur coopération commune et l'affirmation de leur reconnaissance réciproque ainsi que leur volonté de travailler ensemble sur tout sujet commun ;
- Partager et promouvoir les expériences, les initiatives et les bonnes pratiques, en particulier dès la survenance d'un évènement à caractère traumatique.

A l'occasion de cette signature, les partenaires s'engagent à plusieurs niveaux et s'accordent notamment sur :

- une meilleure visibilité des structures respectives sur leur site internet ;
- associer les structures signataires dans les évènements respectifs.

L'ensemble des partenaires rappellent l'importance d'être présents aujourd'hui, dans le cadre de cette convention.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature, et prend effet à compter de ce jour.